Bulletin du travail

Mise à jour mensuelle des conventions collectives novembre 2015

Principales activités de négociation

Plusieurs négociations principales[1] étaient en cours en novembre. Celles-ci incluaient :

- **Le gouvernement du Québec et le Front commun[2] :** les contrats couvrant environ 400 000 travailleurs du secteur public représentés par le Front commun, expiraient en mars 2015. Suite à une série de négociations et une première vague de grèves tournantes en octobre[3], le gouvernement du Québec a fait une offre qui a été rejetée par les syndicats. Une deuxième vague de grèves tournantes a eu lieu en novembre[4]. Le 18 novembre, le Front commun a présenté une contre-proposition au gouvernement du Québec et, afin de démontrer sa bonne foi, a consenti à suspendre les moyens de pression prévus pour décembre[5].

- **Air Transat et l'Air Line Pilots Association, International (ALPA) :** la convention collective couvrant 520 pilotes, expirait le 30 avril 2015. Après des mois de négociations, les pilotes ont demandé officiellement que le ministre du travail du Canada intervienne en nommant un agent conciliateur. Selon l'ALPA, l'offre actuelle de la compagnie maintiendrait les salaires et les avantages sociaux des pilotes d'Air Transat en-deçà des normes de l'industrie, alors que le syndicat recherche la parité avec ses concurrents.

Une liste mensuelle à jour des Négociations clés est disponible sur le site Web du Programme du travail sous l'onglet Ressources.

Règlements conclus

- En novembre, trois principales conventions collectives ont été conclues, dont deux dans le secteur privé (couvrant un total de 12 150 employés) et une dans le secteur public (couvrant 1 185 employés).
- Ces ententes couvraient 7 150 agents de bord d'Air Canada (fédérale), 5 000 cols bleus de Bombardier Aéronautique (Québec) et 1 185 employés de bureau de l'Université Simon Fraser (Colombie-Britannique).

Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la Négothèque, tandis que la liste des Règlements ratifiés en 2015 est accessible sous l'onglet Ressources sur le site Web du Programme du travail.

Résultats des règlements conclus

Salaires

- Les trois principales conventions collectives conclues en novembre ont donné lieu à un ajustement du taux salarial de base[6] annuel moyen (pendant la durée des conventions) de 1,7 %. Lors de la précédente ronde de négociations, leur moyenne était de 2,5 %.
- L'augmentation salariale moyenne qu'ont reçue les 12 150 employés dans les deux ententes du secteur privé (1,8 %) était supérieure à la moyenne négociée par les 1 185 employés dans le secteur public (1,1 %).
- Dans la sphère de compétence fédérale (Air Canada et le Syndicat canadien de la fonction publique) l'augmentation salariale annuelle moyenne était de 2,0 %.

De plus amples informations sur les Règlements salariaux sont accessibles sous l'onglet Ressources sur le site Web du Programme du travail.

Durée

- La durée moyenne des trois ententes était de 87,7 mois. Cette durée était beaucoup plus longue que celle enregistrée (57,6 mois) lors de la précédente ronde de négociations par les mêmes parties.
- La durée moyenne des deux ententes conclues dans le secteur privé (90,4 mois) était beaucoup plus élevée que celle conclue dans le secteur public (60,0 mois).
- L'entente entre Air Canada et ses 7 150 agents de bord avait la durée la plus longue (120 mois) des trois ententes conclues en novembre.

Principaux arrêts de travail[7]

En novembre, des grèves tournantes générales ont été déclenchées au Québec par les travailleurs du secteur public. Les travailleurs en grève comprenaient les enseignants et les membres des syndicats représentés par le Front commun. Les détails de ces grèves n'étaient pas disponibles au moment de publier ce bulletin. Cette information paraîtra dans un prochain numéro dès qu'elle sera disponible.

De plus amples informations sur les arrêts de travail au Canada sont accessibles sous l'onglet Ressources sur le site Web du Programme du travail.

Conditions de travail

De nouvelles dispositions sur les conditions de travail permettent aux employeurs et aux syndicats de s'adapter de manière innovatrice aux environnements économiques, de travail et sociaux en mutation. Voici quelques-unes des clauses innovatrices observées en novembre :

- *HyLife Foods et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce-Canada* : les parties ont convenu d'un nouveau ‹‹ congé de citoyenneté ››. Les employés qui ont fait une demande de citoyenneté canadienne, auront droit à un jour de congé payé afin de prêter le serment de citoyenneté.

- *L'Université Vancouver Island et le Syndicat canadien de la fonction publique* : les parties ont inséré dans la convention collective une disposition afin d'établir un programme mixte d'intervention précoce et un comité mixte de réadaptation. Les employés seront obligés de participer au programme s'ils se sont absentés du travail cinq jours consécutifs ou lorsque que les absences présentent un modèle répétitif. Le programme sera géré par les représentants du syndicat et les employeurs.

En vedette

Analyse documentaire

Les études suivantes relatives aux relations de travail et au marché du travail ont été publiées dernièrement.

- Dans son document de travail *Eliminating occupational cancer in Europe and globally*, l'Institut syndical européen examine de quelle manière le fait d'éliminer l'exposition à des agents cancérigènes au travail peut réussir à mettre fin au cancer professionnel. Les dix agents cancérigènes les plus fréquents causent environ 85 % des décès liés au travail, l'exposition à l'amiante étant le plus mortel. Le rapport résume les principes de base d'une prévention efficace et réclame des mesures systématiques de la part des différents intervenants. Il recommande que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Union européenne travaillent de concert afin de mettre en œuvre des programmes et des lois afin de limiter l'exposition à des agents cancérigènes en milieu de travail.

- Dans ce rapport *Women, Business and the Law 2016: Getting to Equal*, la Banque mondiale présente son analyse sur les restrictions légales vis-à-vis des femmes en ce qui a trait à l'emploi et à l'entrepreneurship. Des 173 économies que la Banque mondiale a examinées, 155 avaient au moins une loi empêchant les femmes de profiter de possibilités économiques. L'étude identifie les restrictions qui entravent l'accès des femmes à un compte bancaire, à la propriété, à un emploi, les empêchent de voyager, d'obtenir du crédit et de témoigner en cour. L'étude confirme que le Canada n'a pas de restrictions légales envers les femmes.

Contact

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec la Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail ou téléphoner au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser le lien ci-dessus pour nous faire parvenir le protocole d'entente ou toute autre documentation si une convention collective a été conclue et si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (de 100 employés ou plus) ou au provincial (de 500 employés ou plus).

Note : ce bulletin est basé sur les données / information du mois de novembre 2015, recueillies jusqu'au 16 décembre 2015. Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 18 décembre 2015.

1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les conventions collectives principales visant 500 employés ou plus à travers le Canada.

2 Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) sont les trois principales fédérations du Québec qui ont fusionné le 16 mars 2014 pour fonder le Front commun.

3 Des grèves tournantes ont eu lieu les 26, 27, 28 et 29 octobre.

4 Des grèves tournantes ont eu lieu les 9, 10, 12, 13, 16 et 17 novembre

5 Des grèves tournantes sont prévues les 1, 2 et 3 décembre.

6 Le taux de salaire de base reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation

7 Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus.